

Informations générales

Nous rappelons aux parents d'élèves que la sécurité routière et le stationnement sont de la responsabilité de tous.

Tout stationnement sauvage y compris sur les trottoirs sera susceptible d'être verbalisé.

Nous invitons les parents à garer leur véhicule sur le parking du centre d'animation ainsi que sur les places de stationnement à proximité de l'école.

La circulation dans l'enceinte de l'école est interdite pendant les heures de classe. L'entrée de l'école se fait exclusivement par le portail situé rue de Bonaban. Il est formellement interdit d'enjamber les grilles de la cour.

Merci de votre concours pour la sécurité de nos enfants.

Bonne rentrée à toutes et à tous !

L'équipe municipale



Commune de Saint-Guinoux

École Publique des Cèdres

LIVRET DE RENTRÉE

Année scolaire

2019-2020

Mairie de Saint Guinoux

2 place de la Mairie

02.99.58.80.49

mairie.st.guinoux@wanadoo.fr

www.saint-guinoux.fr

La Garderie

	Lundi, mardi, jeudi et vendredi
MATIN	7h30 à 8h30
SOIR	16h40 à 18h40

RAPPEL : Toute heure commencée reste due en totalité

Les Agents Territoriaux en charge de la garderie :

Madame Cristelle LEROY et Madame Aline LEGRIX

Le service de garderie est assuré dans le centre d'animation,
rue de Bonaban.

L'École

	Lundi, mardi, jeudi et vendredi
ACCUEIL	8h35 à 8h45
MATIN	8h45 à 12h15
PAUSE MÉRIDIDIENNE	12h15 à 13h50
ACCUEIL	13h50 à 14h00
APRES MIDI	14h00 à 16h30

RAPPEL : Les horaires de l'école doivent être scrupuleusement respectés. En cas de retard lors de la prise en charge des enfants à la sortie de l'école, soit 16h30, l'enfant sera remis à la Garderie moyennant facturation.

Les Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM) :

Madame Mélanie BIGOT ; Madame Astrid PRIJENT

et Madame Chloé BARJAUD

La Cantine

Vous recevrez chaque mois une facture à régler auprès du Trésor public récapitulant le nombre de repas pris par votre enfant.

Le tarif des repas est de **3.00 € l'unité** pour les élèves domiciliés à Saint-Guinoux et de **4.00 € l'unité** pour les élèves domiciliés hors commune. Nous vous demandons de bien penser à inscrire votre enfant le matin et à signaler tout changement avant 10h00 en contactant directement Madame Christelle LEROY, Responsable de la **cantine municipale**, au : **02.99.58.26.97**. Passé cette horaire, les repas réservés et non consommés seront facturés au prix du repas ; de même, les repas pris sans réservation seront facturés au prix du repas majoré de 50 %.

Informations complémentaires

Nouveauté de la rentrée : la classe de CP est dédoublée conformément aux directives de l'Education Nationale. Cette nouvelle configuration a nécessité des travaux d'aménagements afin de permettre de bonnes conditions d'apprentissage.

De nouveaux investissements dans l'équipement informatique ont été réalisés : 4 vidéoprojecteurs ; 4 ordinateurs et 2 tablettes.